

## Les milieux aquatiques et les zones humides

Souvent comparée à un «château d'eau» naturel, notre région se distingue par l'abondance de ses sources et la densité de son réseau hydrographique. Cette caractéristique s'explique notamment par son climat et la nature granitique de son sous-sol. Omniprésente dans nos paysages, l'eau se présente sous forme de ruisseaux, rivières, marais, prairies humides, qui constituent des écosystèmes d'une grande richesse fournissant naturellement (et gratuitement!) des services essentiels aux populations.

### Que fait Limoges Métropole pour les milieux aquatiques?

Dès 2004, Limoges Métropole s'est distingué par sa politique **très ambitieuse en faveur des cours d'eau** et des zones humides. En effet, notre Communauté urbaine a successivement mis en œuvre 3 **programmes opérationnels** avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour la **restauration des bassins** hydrographiques de la Valoine, de l'Aurence et de l'Auzette.

C'est dans ce cadre contractuel que Limoges Métropole a pu réaliser des **études et des travaux** contribuant au maintien et même à l'amélioration de l'**état écologique** des milieux aquatiques et humides du territoire.

Cette compétence, jusqu'alors facultative, est devenue obligatoire en application de la Loi dite «GEMAPI» (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) et donc intégrée aux statuts de Limoges Métropole en 2017.

Depuis 2020, la Communauté Urbaine s'est engagée dans une **nouvelle stratégie** visant à la conforter dans son ambition de **Territoire en Transition Hydrique**. Cette approche innovante, partagée avec de nouveaux partenaires techniques, aboutira à un diagnostic territorial approfondi, à la définition d'objectifs hiérarchisés à court et moyen terme et à un plan d'action opérationnel chiffré associant plusieurs maîtres d'ouvrages potentiels inscrits dans la même dynamique.

#### Quelques chiffres sur les milieux aquatiques en 2019

- Environ 450 km de rivières et ruisseaux
- 2 441 hectares de zones humides
- 55 espèces végétales rares et/ou protégées

# Actions réalisées par Limoges Métropole pour les milieux aquatiques

Afin de **préserver les rivières et zones humides**, la Communauté Urbaine mène des actions spécifiques au quotidien. Voici quelques exemples de **travaux** réalisés :

- > Gestion de la végétation des berges et amélioration de l'écoulement des eaux par l'enlèvement des embâcles ;
- > Confortement des berges soumises à une forte érosion ;
- > Pose de clôtures le long des cours d'eau, afin de limiter le piétinement par le bétail et installation d'abreuvoirs ;
- > Mise en dérivation du lac d'Uzurat ;
- > Restauration de la Continuité écologique de l'Aurence à Limoges avec l'aménagement de passes à poissons (ex: seuil du Moulin Pinard) et l'effacement de seuils (ex: seuil du parc Aurence II) ;
- > Renaturation du ruisseau du Rat à Condat-sur-Vienne ;
- > Effacement d'étangs.

## Focus: effacement d'un étang

L'effacement d'étangs est l'une des actions principales de la préservation des milieux aquatiques. En effet, **l'abondance** et la **gestion inadaptée** des étangs **affectent le régime hydraulique des rivières, la qualité des eaux et l'ensemble des espèces aquatiques.**

A la demande d'un propriétaire sensibilisé à ce sujet, Limoges Métropole a effacé son étang situé sur **le bassin versant de la Valoine**, à Eyjeaux. Cette opération a permis de **restaurer le débit du cours d'eau, d'améliorer la qualité de l'eau** et de **restaurer le fonctionnement écologique de la rivière en permettant aux poissons de se déplacer entre l'amont et l'aval.**

---